



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 22 264 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE des milliers d'animaux sont abandonnés chaque année uniquement parce que leurs propriétaires sont incapables de se procurer un logement les acceptant. À titre d'exemple, le nombre d'animaux abandonnés à la SPCA de Montréal durant la période de déménagement triple presque, passant environ de 600 à 1600;

CONSIDÉRANT QUE les animaux de compagnie sont considérés par la plupart des québécois et québécoises comme des membres de la famille;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction d'animaux dans les logements locatifs touche surtout les personnes à faible revenu en raison de leur choix de logement plus limité;

CONSIDÉRANT QUE la clause interdisant la possession d'un animal favorise injustement les propriétaires en leur permettant de pénaliser tous les propriétaires d'animaux qui sont à la recherche d'un logement locatif abordable, peu importe la façon dont leurs animaux se comportent;

CONSIDÉRANT QUE le Québec devrait prendre exemple sur son voisin ontarien, qui a invalidé l'interdiction de posséder un animal dans les années 1990 (Loi de 1997 sur la Protection des locataires, LO 1997, c 24 (abrogée); Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation, LO 2006, c 17);

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, citoyens ou résidents du Québec, demandons au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de rendre nulle et sans effet toute clause de bail résidentiel interdisant la possession d'un animal de compagnie.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Manon Massé

Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

11 juin 2015

Date de signature de l'extrait